

## Conseil Municipal du 11 décembre 2015

### **Présents :**

Jean-Yves DE MONTGOLFIER – Pascale MARION – Jocelyne MOULIN - Jean-Louis POLETTI – Sylvie GUISET – Claire D'AGOSTINO – Antonio DIONISIO – Frédéric SEGUIN - Valérie BRESSAND - Bruno DEGENETAIS - Philippe MARCE - Catherine MOLARD

**Absents excusés :** David CHAUMEIL – Bruno GIRARD – Stéphanie NOSI

### **Procuration(s):**

**Secrétaire de séance :** Pascale MARION

### **Ordre du jour :**

Approbation CR dernier Conseil Municipal  
Décisions modificatives du budget  
Personnel Communal  
Points d'information voirie  
Points d'information assainissement  
Fibre Optique

#### **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 20/11/2015**

*Adopté à l'unanimité*

#### **2. Décision modificative du Budget Communal N°3**

##### ***-Décision modificative pour le remboursement de la caution de l'appartement N° 1***

Lors du départ des locataires du logement n°1, un état des lieux de sortie a été effectué permettant la restitution de la Caution. Les crédits affectés à la ligne budgétaire correspondante et votés lors du budget initial en mars 2015 ne sont pas suffisants il faut les réajuster.

Aussi il faut procéder à un virement de la section d'investissement

**Ligne à débiter :** Chapitre 27 compte 202 : opération frais document urbanisme, numérisation cadastre  
-500euros

**Ligne à créditer :** Chapitre 16 compte 165 dépôt et cautionnement reçu

+500 euros

##### **- *SPL apport en compte courant***

La commune de St Michel sur Rhône est membre associée de la Société publique Locale du Pilat Rhodanien qui gère pour elle la cantine scolaire et le centre de Loisirs des vacances scolaires. Pour équilibrer son bilan les associés membres de la SPL doivent faire un apport en compte courant de 100.000€. Chaque commune contribue à cet apport en fonction de ses parts en capital.

La part de la commune s'élève à 2500€. (La communauté de Commune du Pilat Rhodanien dispose de 50 % des parts du capital et apportera 50 000 euros).

Lors du conseil municipal du 11 septembre 2015, la commune avait procédé à une 1<sup>ère</sup> décision modificative car cette dépense n'était pas prévue au budget initial et l'avait inscrite au chapitre 27 OPFI article 274 prêt pour un montant de 2500 euros

Monsieur Landreau, chef divisionnaire du centre des finances publiques de Pélussin, nous informe que ce virement n'est pas possible car la SPL est assimilée à une entreprise privée et une commune ne peut pas faire de prêt à une entreprise privée.

il faut donc voter une nouvelle modification du budget et transférer des fonds chapitre 27 article 274 prêt (-2500 euros) au chapitre 27 article 2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé .+2500 euros

⇒ *Adopté à l'unanimité*

### **3 – Personnel communal.**

Madame Bruyère Mireille, employée communale a été nommée stagiaire en septembre 2014 à l'issue de 6 ans de CDD consécutifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 Mme Bruyère est titulaire de son poste. Il faut mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les points suivants :

- **APPROBATION DE** la titularisation de madame Bruyère au mois de septembre 2015. *Adopté à l'unanimité*
  
- **APPROBATION DE** la modification du tableau des effectifs. *Adopté à l'unanimité*

### **4 – Point Voirie**

Prochaine réunion Commission Voirie pour définir les projets 2016 : Jeudi 28 janvier à 18h00

### **5 – Point Assainissement**

Travaux réalisés à la station de relevage de la Bourdonnerie : changement d'une pompe de relevage et mise en place d'un regard sur la conduite de refoulement.

Suite à l'étude du cabinet Réalités des travaux sont à prévoir pour la séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

### **6 – Fibre Optique**

Réunion du 8 décembre avec le SIEL et les entreprises sous-traitantes

Localisation du point de mutualisation et partage du premier schéma technique.

Prochaine réunion le mardi 26 janvier 2016

477 prises prévues dont 382 résidentielles 42 professionnelles

51 km du réseau sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.